

Poland v

DÉLÉGATION DE LA FRANCE
AU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD

Bruxelles, le 24 avril 1981

L'AMBASSADEUR

N° 102

Reg PA
4035

P. A. Sub - Registry
File No 19-10-01 (Pol)

27/4

REG. P. A.
ACTION SLIP
No 17 JUIL. 1985

Monsieur le Secrétaire Général,

Le 23 avril, mes collègues portugais, italien et moi-même avons reçu, pour la seconde fois, l'Ambassadeur d'Espagne pour l'entretenir des mesures envisagées en cas d'intervention soviétique en Pologne. Lui ayant présenté, le 17 mars, la liste des mesures en question, nous lui avons, hier, donné connaissance des principaux commentaires figurant dans le document PO(81)133 (définitif).

De son côté, M. AGUIRRE de CARCER nous a lu la traduction d'un message, signé par son Ministre des Affaires Etrangères, et formulant la réaction des autorités espagnoles à la suite de notre démarche du 17 mars ; en voici le texte :

.../...

Ce document comprend 2 pages numérotées de 1 à 2.

Son Excellence
Monsieur Joseph LUNS
Secrétaire Général de l'Organisation
du Traité de l'Atlantique-Nord
BRUXELLES
(exemplaire n° 1/17)

Communiqué aux délégations de :

- DANEMARK - Exempl. N° 2/17
- NORVEGE - " N° 3/17
- ETATS-UNIS " N° 4/17
- LUXEMBOURG " N° 5/17
- PAYS-BAS " N° 6/17
- TURQUIE " N° 7/17
- ISLANDE " N° 8/17
- PORTUGAL - Exempl. N° 9/17
- GRANDE-BRETAGNE - Exempl. N° 10/17
- GRECE - Exempl. N° 11/17
- BELGIQUE - Exempl. N° 12/17
- ITALIE - Exempl. N° 13/17
- CANADA - Exempl. N° 14/17
- R.F.A. - Exempl. N° 15/17

- ARCHIVES - Exempl. N° 16/17
- CHRONO - " N° 17/17

SECRET OTAN

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

SECRET OTAN

2.-

"L'attitude de l'Espagne, en face d'une intervention soviétique en Pologne, serait celle de la solidarité avec l'Alliance Atlantique. Une des manifestations de cette attitude serait ma présence à Bruxelles, avec les Ministres des Affaires des pays liés à la défense de l'Occident qui y seront également invités, en vue d'une concertation de la réaction espagnole avec celle de l'OTAN.

"Quant au catalogue provisoire des mesures envisagées, il fait actuellement l'objet d'une étude détaillée. Les mesures que l'Espagne appliquerait suivront une ligne cohérente avec les mesures que pourrait adopter le Conseil Atlantique".

En réponse à nos questions, l'Ambassadeur a précisé qu'il n'avait pas reçu d'autres commentaires sur la liste qui lui avait été transmise. Il nous communiquerait, le cas échéant, les indications plus précises qui lui viendraient de Madrid. Mais il doutait que son gouvernement, dont l'attention était requise par des tâches difficiles et urgentes, puisse actuellement se prononcer de façon détaillée sur les éventualités en question. M. AGUIRRE tenait surtout à souligner la portée politique de l'engagement de caractère général formulé dans le message de M. PEREZ LLORCA, dont il nous avait donné connaissance, à l'intention du Conseil Atlantique et des quinze Etats membres de l'Alliance.

J'adresse copie de la présente lettre à tous les Représentants Permanents.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma très haute considération.



Claude ARNAUD

SECRET OTAN